



**CIRCULAIRE ETE 2023-2024**



# CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ETE

## Mesdames, Messieurs les Présidents des Sociétés affiliées

Les championnats départementaux sont organisés en fonction des dispositions suivantes :

- Tous les tireurs licenciés et ayant leurs certificats médicaux à jour peuvent participer.
- Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats régionaux
- Des récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque catégorie prévue pour la discipline. Ainsi, les tireurs souhaitant participer à une discipline dont la catégorie n'est pas prise en compte seront surclassés selon le règlement de gestion sportive fédéral.
- Les compétitions se dérouleront selon le règlement en vigueur de la Fédération Française de Tir de chaque discipline.

Le calendrier suivant sera appliqué pour la saison en cours :

Disciplines	Dates	Lieux	Catégorie de classement	Engagements
Armes Anciennes	23 - 24/03/2024	ST Strasbourg	JG	13 €
			S1-D1	13 €
Pistolet 50M	23 - 24/03/2024	RC Strasbourg	JG	5 €
			D1-S1-S2-S3	12 €
TAR 50-200M + ISR	23- 24/03/2024	ST Ingwiller		
			S1	13 €
Pistolet Vitesse 25M	6 - 7/04/2024	Harthouse	CG-JG	5 €
			S1-S2	12 €
Arbalète Match 30M	7/04/2024	RC Strasbourg		5 €
			S1	11 €
Cible Mobile 50M	06/04/2024	Lingolsheim	JG	15 €
			S1-S2	15 €
TAR 25M	06- 07/04/2024	Cheminots Strasbourg		
			S1	13 €
Pistolet Standard	13- 14/04/2024	RC Strasbourg	CG-JG	5 €
			D1-D2-S1-S2-S3	12 €
Carabine 3x20	13- 14/04/2024	Harthouse	MF-MG-CF-CG-JF-JG	5 €
			D1-S1-S2	11 €
Pistolet 25M et PC	20- 21/04/2024	RC Strasbourg	CF-CG-JF-JG	5 €
			D1-D2-S1-S2-S3	12 €
Carabine 60 Balles Couché	20/21/04/2024	RC Strasbourg	MF-MG-CF-CG-JF-JG	4,50 €
			D1-D2-S1-S2-S3	11 €
Silhouettes Métalliques Carabine	08- 09/05/2024	ST Marckolsheim		
			S1	13 €
Silhouettes Métalliques Pistolet	01/05/2024	ST Marckolsheim	S1	13 €

**Engagements :** L'engagement à ces championnats se fait exclusivement en ligne via le site de la Ligue rubrique « engagements en ligne ». Pour toutes questions, contacter Mr HAAS Anthony au 07 86 10 78 11 ou par mail [anthony.haas@liguetiralsace.fr](mailto:anthony.haas@liguetiralsace.fr). La date limite d'engagement est fixée au **5 mars 2024**.

**Indemnité :** Chaque club accueillant une compétition percevra une indemnité d'un montant de 1€ par tireur participant au championnat.

**Qualification au tour suivant :** Le tableau des points à atteindre pour être qualifié aux championnats régionaux est disponible sur le site de la Ligue.

Jean-Marc HAAS-BECKER

Président du CDTir 67